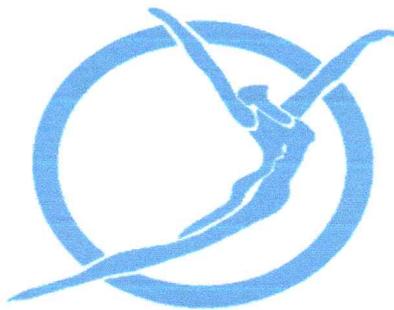


SOCIETE NEW BODY LINE S.A



**NEW BODY LINE**

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE  
DU Jeudi 16 - 07 - 2020 à 10h à l'IACE

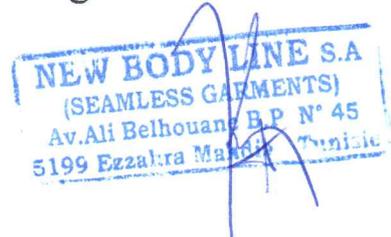
EXERCICE 2019

IACE - Tunis

*[Handwritten signature]*

**ORDRE DU JOUR DE L'AGO DU 16 JUILLET 2020 à 10h à l'IACE**

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2019.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.



SOCIETE NEW BODY LINE S.A



**NEW BODY LINE**

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE  
DU Jeudi 16 - 07 - 2020 à 10h à l'IACE  
EXERCICE 2019  
IACE - Tunis

*[Handwritten signature]*

## PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO du 16 Juillet 2020 à 10h à l'IACE

### **1<sup>ère</sup> résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019.**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

### **2<sup>ème</sup> résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.**

Après lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2019.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

### **3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.**

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

### **4<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat 2019**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant DT</b>
Résultat de l'exercice	1 337 733,129
Résultats reportés	47 700,000
<b>Total bénéfice à répartir</b>	<b>1 385 433,129</b>
<b>Affectation pour :</b>	
• Réserve Légale	0,000
• Réserves facultatives	- 322 833,129
• Reliquat sur le bénéfice 2019 à répartir	1 062 600,000
• Dividendes à distribuer soit 0,250 dinars par action correspondant à 25% du nominal	-1 062 600,000
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>0,000</b>

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

### **5<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

### **6<sup>ème</sup> résolution : Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

### **7<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

